

**ARR-2025-028**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MADAME SABINE ARNAUD  
RESPONSABLE DU SERVICE EMPLOI DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 28 et 29,

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° ARR-2023-038 en date du 11 septembre 2023 portant déport de Monsieur Franck ROY,

Vu l'arrêté n° ARR-2025-017 en date du 3 mars 2025 portant déport de Madame Emilie VANNIER,

Considérant que pour une gestion efficace des services, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée doit déléguer sa signature à des responsables de service dans le cadre du fonctionnement quotidien des services,

Considérant que l'intéressée exerce effectivement des fonctions de responsable de service,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 22 avril 2025, délégation de signature permanente est donnée à Madame Sabine ARNAUD, responsable du service Emploi, pour signer les documents suivants :

- 1/ réponses aux demandes de renseignement d'ordre général,
- 2/ ordres de mission et demandes de remboursement pour les agents placés sous leur responsabilité,
- 3/ engagement des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un montant maximum de 1000 € HT par opération comptable,
- 4/ certification de liquidation des dépenses et des recettes et service fait,
- 5/ attestations de participation à des stages, à des ateliers organisés par les services, à des concours ou examens professionnels organisés par le Centre de Gestion.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 085-288500028-20250410-ARR\_2025\_028-AI



**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine ARNAUD, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par :

- Madame Odile GAUDIN, directrice générale des services,
- Monsieur Franck ROY, directeur général adjoint, en l'absence de Madame Odile GAUDIN, à l'exception des mentions figurant dans l'arrêté n° ARR-2023-038 en date du 11 septembre 2023 portant déport de Monsieur Franck ROY,
- Madame Emilie VANNIER, responsable du pôle Conseil aux Structures, à l'exception des mentions figurant dans l'arrêté n° ARR-2025-017 en date du 3 mars 2025 portant déport de Madame Emilie VANNIER.

**Article 3** : La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée et notifié à l'intéressée.

Fait à La Roche-sur-Yon

**LE PRESIDENT,**

Signé électroniquement par : Eric  
Hervouet  
Date de signature : 10/04/2025  
Qualité : Président du CDG 85

**Éric HERVOUET**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture le 11/04/2025

De l'affichage et la publication sur le site Internet de la Maison des Communes le 11/04/2025

De la notification à l'intéressée le

le 11/04/2025  
*Arnand*